



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2025

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPERE, Julien DESCALZO, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY Marion GALINIER.
ABSENTS / EXCUSES	Caroline FEZAS procuration à Marion GALINIER Cendrine BABOT Brigitte JUGHON et Brigitte LAGARDE

Marion GALINIER est élue secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 28 avril 2025

Aucune remarque concernant le compte rendu du conseil précédent.

ORDRES DU JOUR

Délibération de retrait de la communauté d'Agglomération du Muretain selon la procédure de droit commun au 1er janvier 2026.....	2
Délibération d'adhésion, sans modalité, à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain au 1 ^{er} janvier 2026.	3
Délibération fixant les tarifs et le règlement intérieur de location de la salle polyvalente, salle des fêtes et de l'extension.....	3
Questions diverses.....	5

Délibération de retrait de la communauté d'Agglomération du Muretain selon la procédure de droit commun au 1er janvier 2026

Nouvelle délibération pour notre projet de changement d'inter-communalité. Les échanges entre le Muretain Aglo et la commune il a été validé :

- Une sortie au 1^{er} janvier 2026 au lieu du 1 septembre 2025 pour des facilités comptables et fiscales
- La procédure dérogatoire n'est pas maintenue mais une procédure de droit commun sera mises en place ce qui rend la procédure plus légère

Cette dernière assure des relations sereines entre les deux entités, commune et Muretain agglo.

Pour rappel les compétences qui ne sont pas assurées par l'intercommunalité d'accueil sont

- La restauration scolaire
- L'ALAE
- Et l'ALSH

Il convient de délibérer pour le retrait de la commune du muretain aglo selon la procédure de droit commun au 1^{er} janvier 2026.

M le maire soumet la délibération au vote

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération d'adhésion, sans modalité, à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain au 1^{er} janvier 2026.

Il convient de délibérer pour l'adhésion sans modalité à la communauté de commune du Grand Ouest Toulousain au 1^{er} janvier 2026.

M le maire soumet la délibération au vote

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération fixant les tarifs et le règlement intérieur de la location de la salle polyvalente, salle des fêtes et de l'extension.

Nous approchons de l'inauguration de la salle polyvalente. Un groupe d'élus a travaillé sur un nouveau règlement intérieur pour le dépoussiérer et le mettre à jour en fonction du nouveau bâtiment. Vu que le bâtiment a de nouvelles qualités de prestations, une évolution tarifaire a aussi été réfléchie.

Il existait des documents pour l'ancienne configuration nous avons donc mis des règles sur le papier pour pérenniser le bâtiment. Il y a un règlement intérieur, qui sera affiché dans la salle polyvalente. Les locataires se verront remettre une convention de location qui détaille les tarifs, durées caution et états des lieux. Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a une caution pour le matériel (chaises, tables) et une caution pour le ménage (nous nous sommes rapprochés d'une société extérieure pour savoir combien coûterait une remise en état). Quelques éléments du nouveau règlement :

Le nouvel espace se divise en 3 espaces

Petite salle : le Guigneriou 60m² 60 perso

Salle moyenne : l'aussonnelle 180m² / 180pers

Grande salle : le gymnase, qui est réservé aux usages du sport, des dérogations pour la fête du village ou le loto seront accordées

Tarif préférentiel pour habitant, valable une fois par an par habitant pour éviter les sous locations.

Possibilité de location	Tarifs reposien	Tarifs extérieur	Cautions
Salle GUIGNERIOU + sanitaires extérieurs	150€	250€	Caution 500€ Ménage 200€
Salle AUSSONNELLE + hall d'entrée + sanitaires + cuisine + sanitaires	400€	600€	Caution 750€ Ménage 250€
GYMNASE + hall d'entrée + sanitaires + vestiaires (manifestations sportives uniquement)	900€	1400€	Caution 1000€ Ménage 600€
Salle GUIGNERIOU+ AUSSONNELLE + hall d'entrée + sanitaires + vestiaires	550€	850€	Caution 1250€ Ménage 400€
Salle AUSSONNELLE + GYMNASE + hall d'entrée + sanitaires + vestiaires (manifestations sportives uniquement pour le gymnase)	1300€	2000€	Caution 1750€ Ménage 850€
Entièreté du complexe : Salles GUIGNERIOU, AUSSONNELLE et GYMNASE + sanitaires + vestiaires + hall	1450€	2250€	Caution 2250€ Ménage 1050€

Possibilité de location	Tarifs reposien	Tarifs extérieur	Cautions
<i>d'entrée (manifestations sportives uniquement pour le gymnase)</i>			

Redéfinition des acomptes.

L'accès se fera par badge avec une caution pour ce matériel aussi.

Question de JC : pour le gymnase, pourquoi mettre un prix s'il n'est pas possible de louer hors sport ? Car on peut louer à des associations sportives extérieures.

Question de Franck ; quel tarif pour les assos extérieures ? Tarifs extérieurs sauf partenariat/convention

Question Nathalie : location multiple à taux préférentiel ? Non, simple addition

Note de Daniel : dans le cas du PPRS, le bâtiment pourra être utilisé en cas de besoin.

Question de Nathalie : contractuellement, pour le loto qui peut abîmer, est-il possible de protéger le sol ? Non car une protection prendrait trop de place. En revanche, nous avons pris des tables et chaises en conséquence.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Questions diverses.

Question du public

- Accès de la salle aux associations reposiennes : gratuité
- Accès déchèterie : à date dans les échanges les reposiens pourront continuer à utiliser les déchèteries limitrophes

La séance est levée à 19H35